



Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27

E-Mail : administration@soyhieres.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-01472-S

Requérant(s)	Regula Wuhrmann, Chemin des Tilleuls 38j, 2805 Soyhières
Auteur du projet	Regula Wuhrmann, Chemin des Tilleuls 38j, 2805 Soyhières
Description de l'ouvrage	Rénovation fenêtres
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1105
Lieu-dit, rue	Chemin des Tilleuls 38j, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	06.11.2023
Échéance de la publication	16.11.2023

Ouvrages

Dimensions : Idem existantes.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 3 novembre 2023

COMMUNE DE SOYHIÈRES
Au nom de la police des constructions
Le maire,  Christian Zuber
Le secrétaire,  Luca Haering

